

- ZONES D'AFFECTATION

Voir décision d'approbation de la DAEQ du 17 DEC. 2014
- ZCV

ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZRDR

ZONE RESIDENTIELLE A DENSITE REPARTIE
- ZRFD

ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZACT

ZONE D'ACTIVITES
- ZIG

ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3, 4, 5, 6
- ZA

ZONE AGRICOLE
- AF

AIRE FORESTIERE
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS - GLISSEMENTS PERMANENTS
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS - GLISSEMENTS SPONTANES
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS - CHUTES DE PIERRE
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS NATURELS LIES A L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BROYE
- BATIMENT NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
- SITES POLLUES - AIRES D'EXPLOITATION
- SITES POLLUES - SITES DE REMBLAYAGES
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- DISTANCE A RESPECTER - CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE EFFECTUEE

- MESURES DE PROTECTION
- ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE - ZONE ALLUVIALE D'IMPORTANCE CANTONALE
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLÉS, VERGERS

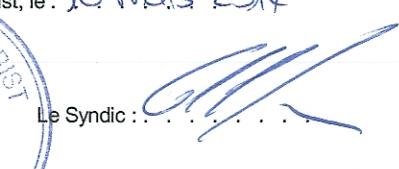
- MESURES DE PROTECTION (Suite)
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES REMARQUABLES
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - MESURES DE COMPENSATION ECOLOGIQUES DU RP ET DE L'AUTOROUTE A1
- COURS D'EAU
- ZONES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES (S1/S2/S3)
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- PERIMETRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES
- CHEMINS IVS D'IMPORTANCE NATIONALE
- PERIMETRE DE PROTECTION "aménagement de site"

- INFORMATIONS INDICATIVES
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES ONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MURIST,
mail:secretaire@murist.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

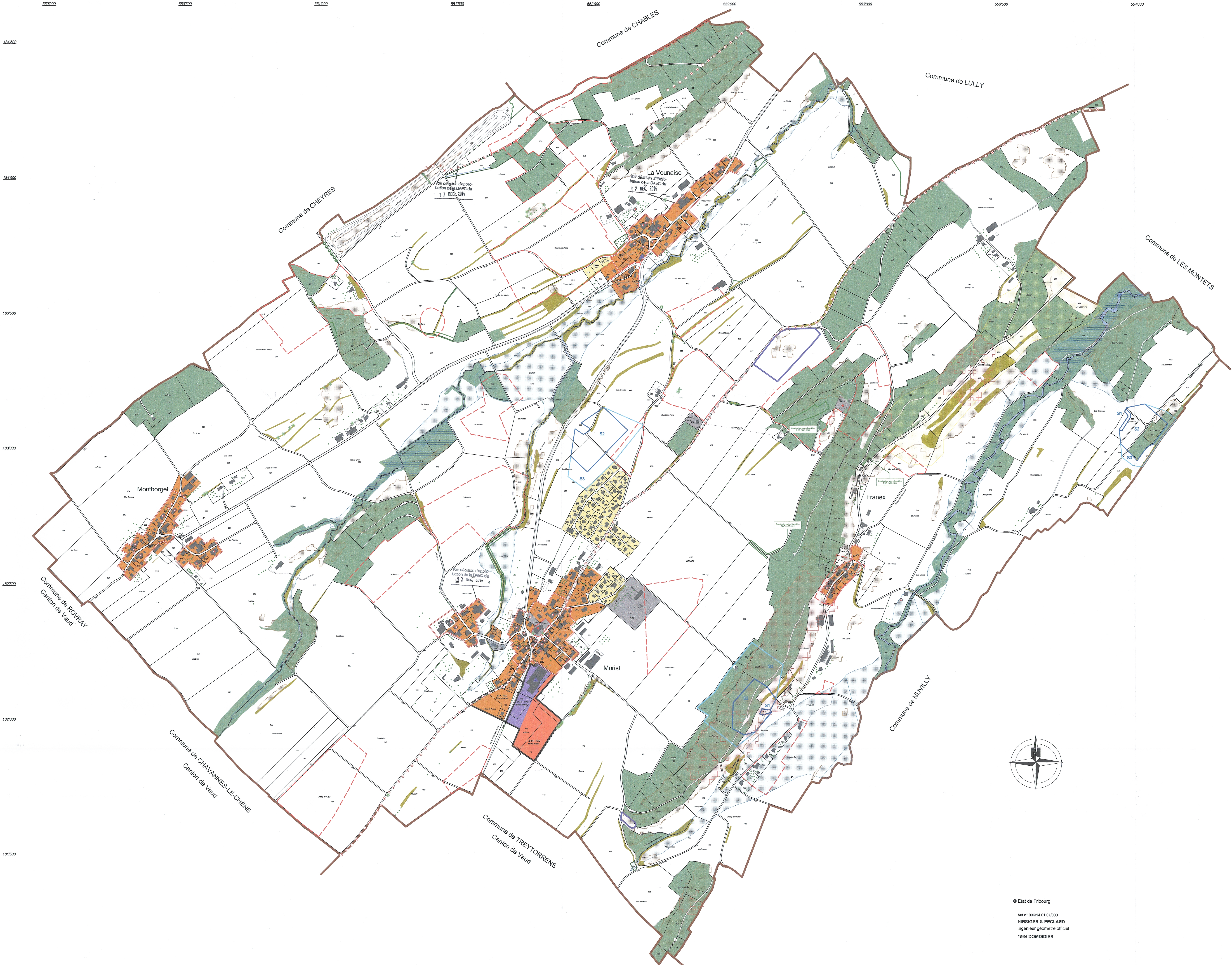
Mise à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 5, du 31 janvier 2014

Adopté par le Conseil communal de la commune de Murist, le 10 mars 2014

La Secrétaire :  Le Syndic : 

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 17 DEC. 2014

Le Conseiller d'Etat, Directeur : 



- 1 SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE D'ACTIVITES - 3506m2
MODIFICATION DU PERIMETRE DU PAD " Villars " - MISE AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL
- 2 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE DE CENTRE VILLAGE - 965 m2
- 3 PARCELLE 564 - BATIMENT ASS. 92 - NOUVEAU BATIMENT NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
- 4 DE ZONE AGRICOLE EN ZONE DE CENTRE VILLAGE - 357 m2
- 5 SUPPRESSION DE LA CREATION D'UN PERIMETRE D'HABITAT A MAINTENIR
- 6 SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE DE CENTRE VILLAGE
DE PERIMETRE D'HABITAT RURAL " FRANEX : PERIMETRE DE GRANDS CHAMPS ET D'ESSERT TRACLA " EN ZONE AGRICOLE
- 7 SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE DE CENTRE VILLAGE
- 8 SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE DE CENTRE VILLAGE
DE PERIMETRE D'HABITAT RURAL " FRANEX : RESERVOIR " EN ZONE AGRICOLE
- 9 SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE DE CENTRE VILLAGE
DE PERIMETRE D'HABITAT RURAL " FRANEX : PERIMETRE DE GRANDS CHAMPS ET D'ESSERT TRACLA " EN ZONE AGRICOLE
- 10 SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE DE CARRIERE - MISE AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

